



SEANCE du 24 janvier 2025

**Présents :**

M. Maxime DEGEY, Président;  
Mme Véronique BONNI, Mme Michelle HABETS, Vice-Présidentes;  
~~M. Freddy LEJEUNE~~, Mme Nathalie THONNISSEN, ~~M. Jérôme COCHART~~, M. Benoit DEFAUWES,  
M. Marc DROUGUET, Mme Victoria VANDEBERG, Mme Valérie DEJARDIN, ~~M. Cédric HALIN~~, M.  
Philippe GODIN, M. Benjamin HOUET, ~~M. Nicolas TEFNIN~~, ~~M. Luc DELVAUX~~, M. Philippe  
BOURY, Mme Alice JACQUINET, ~~M. Fabien BELTRAN~~, M. Jean-Luc NIX, Bourgmestres;  
~~M. Luc LEJEUNE~~, Représentant de la Province;

Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;  
Mme Corinne LIEGEOIS, Secrétaire;

**Remplacement(s) :**

M. Marc BAGUETTE, ff (Olne)  
Mme Alda GEOLI, ff (Spa)

*Monsieur Marc BAGUETTE, Bourgmestre de Olne « faisant fonction » et désigné par le Bourgmestre empêché, Cédric HALIN, remplace ce dernier à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.*

*Madame Alda GEOLI, Bourgmestre de Spa « faisant fonction » et désignée par le Bourgmestre empêché, Nicolas TEFNIN, remplace ce dernier à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.*

*Monsieur DEGEY, Président de Zone ouvre la séance publique à 13h40'.*

**1. Désignation du nouveau Président du Collège et du Conseil de Zone**

PREND CONNAISSANCE de la désignation de Monsieur Maxime DEGEY, en tant que Président de Zone, à la date du 10 janvier 2025.

**2. Désignation du nouveau Représentant de la Province**

PREND CONNAISSANCE de la désignation de Monsieur le Député provincial Luc LEJEUNE en tant que représentant de la Province de Liège au sein des Conseil et Collège de la Zone de secours VHP, dès le 10 janvier dernier.

**3. Calendrier des séances – 1er semestre 2025**

PREND ACTE : du calendrier des séances du premier semestre 2025 suivant proposition du Collège, à savoir :

COLLÈGE	CONSEIL
10/01	<b>24/01</b>
07/02	<b>21/02</b>
14/03	<b>28/03</b>
11/04	<b>25/04</b>
09/05	<b>23/05</b>
13/06	<b>27/06</b>
04/07	

Pas de séance prévue au mois d'août.

*Mme Victoria VANDEBERG entre en séance avant la discussion du point.*

**4. Fonds de réserve - Rétrocession aux communes**

PREND CONNAISSANCE du courrier de la Ville de Limbourg

PREND ACTE la décision du Collège du 10/01/2025 de ne pas rétrocéder les fonds de réserve à l'heure actuelle. Cependant, une décision pourrait être prise si un éventuel boni au compte 2024 se dégageait, celui-ci serait alors rétrocédé aux communes lors de la MB1/2025.

**5. Statistiques 2024**

M. BOURY demande s'il est possible d'obtenir le ratio des interventions par commune par habitants et de pouvoir également comparer à une moyenne globale par commune.

M. DROUGUET souhaiterait savoir si les conditions 112 sont respectées dans les différents appels et rappelle que nous ne sommes pas des "taxis".

Le Commandant précise que nous ne réalisons que des missions urgentes et des collocations (soumises à la loi de 1964 suivant réquisition d'un magistrat, donc obligation), aucun retour vers le domicile.

Il serait intéressant de chiffrer ces collocations.

M. DEFAUWES demande pour obtenir le détail des interventions par type.

PREND CONNAISSANCE des statistiques d'intervention de l'année 2024.

**6. Nombre de véhicules de type voiture et camionnette au sein de la zone**

PREND CONNAISSANCE du récapitulatif du nombre de véhicules de type voitures et camionnettes dont dispose la zone.

*Mme Alda GREOLI entre en séance avant la discussion du point.*

**7. Budget 2024 – Modification budgétaire n°2 - Approbation du Gouverneur – Notification**

PREND pour notification

**8. Point sur la trésorerie et les dotations communales**

PREND ACTE de la situation bancaire, des versements des dotations communales reçues à ce jour et de la trésorerie de la zone

COMMUNIQUE au Conseil de Zone.

**9. Relevé des marchés publics en cours**

PREND CONNAISSANCE du récapitulatif des marchés publics en cours de réalisation

**10. Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure**

Procès-verbal approuvé par 13 voix "POUR" et 2 "ABSTENTION" dans le chef des communes de OLNE et SPA, représentées par le Bourgmestre faisant fonction non présent lors de la séance précédente.

**11. Règlement d'ordre intérieur du Conseil - Modification - Approbation**

Les Membres du Conseil souhaitent modifier l'horaire des séances en les fixant à **13 heures**.

DÉCIDE :

**Art. 1.** D'apporter des modifications au Règlement d'ordre intérieur du Conseil de la zone de secours, comme suit :

- Article 2 - Les réunions du Conseil se tiennent ~~le vendredi tous les troisièmes vendredis du mois à 13 heures à 14h ans les locaux du poste de Herve~~ (\*) pour autant qu'il y ait matière et au moins une fois par trimestre ;
- Article 33 – Les séances du Conseil sont organisées systématiquement à distance, peuvent être organisées à distance, à l'appréciation du Collège en fonction de l'importance des points présentés à l'ordre du jour, partiellement ou complètement, conformément à l'article 34 de la loi précitée, sauf si tous les membres du conseil choisissent d'être physiquement présents sur place.

**Art. 2.** D'approuver celui-ci après modifications ;

**Art. 3.** Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions règlementaires applicables.

## **12. Acquisition de matériel informatique - Ratification de dépense - Service extraordinaire - Ratification**

DÉCIDE :

**Art.1.** Ratifier la dépense pour l'acquisition de matériel informatique pour un montant de 139.989,51 € sur l'article 351/74201-53 présentant un crédit de 140.319,05 € ;

**Art. 2.** Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions règlementaires applicables.

## **13. Pose de panneaux photovoltaïques à la caserne de Limbourg - Ratification de dépense - Service extraordinaire**

DÉCIDE :

**Art.1.** Ratifier la dépense pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la caserne de Limbourg pour un montant de 28.072,00 € sur l'article 351/72203-60 présentant un crédit de 30.000 € ;

**Art. 2.** Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions règlementaires applicables.

*Mme Valérie DEJARDIN entre en séance avant la discussion du point.*

## **14. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Acquisition et permutation des pneus des véhicules de la Zone VHP » - Cahier des charges et fixation des conditions**

M. BOURY souhaite que l'on élargisse la liste de consultation et demande pourquoi le travail n'est pas réalisé en interne.

Il est proposé d'ajouter TOSSINGS PNEUS et VERVIERS PNEUS.

Le Commandant précise qu'il est très difficile de trouver des entreprises qui se déplacent dans les différents postes pour réaliser le transfert de pneus.

En effet, il est nécessaire de ne pas mettre trop longtemps "au rouge" les véhicules concernés et de ne pas monopoliser des pompiers volontaires pour effectuer les trajets.

En ce qui concerne le travail à réaliser en interne, nos mécaniciens sont actuellement deux et devraient y consacrer plusieurs jours, deux fois par an. Durant cette période, il ne sera plus possible d'organiser les entretiens des véhicules ni de dépanner ceux-ci.

DÉCIDE :

**Art. 1** : Résilier le marché attribué à la société LOOZEN Pneus SRL suite à la mise en liquidation de la société à la date du 01/01/2025 ;

**Art. 2** : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

**Art. 3** : Approuver le cahier spécial des charges ;

**Art. 4** : Consulter les sociétés suivantes :

- SPYKI Pneus – Chemin de Chalbot, 6 à 4890 THIMISTER-CLERMONT - [spypkipneus@gmail.com](mailto:spypkipneus@gmail.com)
- QTEAM - Avenue du Parc, 27 à 4800 CHAINEUX - [verviers@qteam.be](mailto:verviers@qteam.be)
- Collard Bovy Pneus - Chemin du Haras, 3 à 4800 VERVIERS - [collardbovyc@hotmail.com](mailto:collardbovyc@hotmail.com)

- TOSSINGS PNEUS – Rue de Maëstricht, 55 à 4651 BATTICE -
- Art. 5 :** Financer la dépense par le crédit inscrit aux articles 351/127(90)-06 et 352/127(90)-06 du service ordinaire de l'exercice 2024 ;
- Art. 6 :** Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

**15. Service extraordinaire – Fin du leasing d'un VTU - Rachat - Dépense urgente et impérieuse - Autorisation**

DÉCIDE :

**Art. 1 :** De ratifier la décision du Collège en sa séance du 8 mars 2024 d'autoriser la dépense pour le rachat du leasing des deux véhicules pour un montant 850,23 € HTVA, soit 1.028,78 € TVA comprise, au service extraordinaire et de pourvoir à la dépense, réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues ;

**Art. 2 :** De financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire du budget 2025 ;

**Art. 3 :** De transmettre la présente délibération à la tutelle ;

**16. Convention Amicale du poste de Plombières - Mise à disposition « du chariot élévateur »**

DÉCIDE :

**Art. 1. :** Approuver la convention d'entretien, de mise à disposition, d'utilisation et de garde sous toit « *du chariot élévateur* » de l'ASBL afin de le maintenir sur le Poste de secours de Plombières au sein de la Zone de secours VHP ;

**Art. 2. :** Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

*La séance publique est levée à 14h10'.*

**PAR LE CONSEIL,**

La Secrétaire,

Corinne LIEGEOIS

Le Président,

Maxime DEGEY